Contexte et période de la web conférence

Depuis 2012, l'Etat revoit sa politique de la ville en mettant l'accent sur le développement économique urbain (DEU). L'enjeu principal du nouveau contrat de ville, conclu à l'échelle de l'agglomération, est l'emploi des jeunes : 400 millions ont été annoncés pour des investissements dans le développement économique et des fonds propres aux entreprises. La clause du territoire le plus favorisé (faire bénéficier le quartier politique de la ville de l'excellence du quartier de l'agglomération) permet aussi de rechercher l'excellence environnementale et numérique. À côté de cet impératif du développement économique dans lequel l'ESS devrait se retrouver, il faut noter le nouveau programme national de renouvellement urbain : 5 milliards de subvention avec un effet levier recherché de 20 milliards sur 200 quartiers. À noter également que la BPI est chargée de mettre en place des outils financiers pour la politique de la ville et que les fonds européens sont appelés à la rescousse (130 millions d'euros par an consacré à la politique de la ville, au moins 10 % des FSI).

Il faut également souligner deux autres enjeux intéressants pour les acteurs de l'ESS :
- l'accent mis sur la démocratie participative à travers notamment les conseils citoyens, paritaires et tirés au sort et les maisons de projet.[1]
- la transversalité des contrats de ville, impliquant toutes les politiques publiques locales dites de droit commun, dont celle de l'ESS. L'articulation entre niveau communal et niveau agglomération est certes posée par la loi. Mais il reste des aménagements à trouver pour que cette transversalité soit aussi géographique.

Nous n'évoquerons, dans ce compte-rendu et en lien avec la web conférence du 26 mars, que l'enjeu du développement économique et de la place de l'ESS dans cet enjeu. En effet, au sein du développement économique, l'ESS est présentée lors du Comité interministériel de la ville (CIV) en date du 19 février 2013 « territorialiser les politiques de droit commun » comme une solution.

« L'ESS constitue une réponse particulièrement adaptée aux attentes des habitants des quartiers. Le changement d'échelle de l'ESS qui est au cœur de la feuille de route du ministre délégué à l'ESS peut donner une réelle force de frappe et un nouveau souffle à la politique de la ville. Les mesures en sont précisées :
- améliorer la connaissance de l'ESS pour agir efficacement.
- créer de l'activité dans les quartiers par un « choc coopératif » et par le développement des clauses d'insertion (SCIC et CAE notamment, s'appuyer sur l'expérience du PNRU pour les clauses d'insertion).
- soutenir l'accès des jeunes des quartiers aux emplois de l'ESS (emplois d'avenir, emplois francs, contrat génération, EPIDE).
- développer l'entrepreneuriat social et l'innovation sociale dans les quartiers (cité lab avec CDC, cluster ESS devenu les PTCE) ».

La convention du 27 septembre 2013 entre les ministres Hamon et Lamy reprend ces dimensions et semble les opérationnaliser. Le guide pratique de l'ANRU « consolider la dimension économique », édité en septembre 2013, semble même opérationnaliser une nouvelle relation à l'ANRU pour les acteurs de l'ESS.[2]

« Les acteurs de l'ESS apparaissent donc comme de bons relais des politiques publiques, puisqu'ils procurent des solutions adaptées à la fois au territoire dans lequel ils s'inscrivent, et aux populations qui s'y trouvent. De nombreux dispositifs permettant aux collectivités territoriales de soutenir l'économie sociale et solidaire se sont développés, comme les conventions pluriannuelles d'objectifs, les Sociétés coopératives d'intérêt collectif… Enfin, des Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) se mettent en place sur les territoires avec un objectif de coopération inter entreprises mais aussi d'échanges avec le territoire et ses habitants. » (Page 51).
Le premier appel à projets PTCE a ainsi bénéficié d'un concours financier de la politique de la ville

Mais, dans l'ensemble, peu de ces mesures ont été mises en œuvre, et les documents qui émanent désormais de la politique de la ville donnent le sentiment général que l'intérêt porté à l'ESS dans la politique de la ville est bien édulcoré.

Certes, dans une lettre en date du 25 avril 2014 adressée aux maires, la ministre en charge de la politique de la ville semble reprendre cette orientation lorsqu'elle dit s'appuyer sur les associations mais l'ESS a déjà disparu dans le chapitre « investir massivement pour le développement économique des quartiers ». Le récent référentiel politique de la ville emploi et développement n'évoque pas l'ESS au niveau du repérage des acteurs, la CRESS n'est pas parmi les acteurs à solliciter, les acteurs de l'ESS sont oubliés à l'exception des SIAE qui apparaissent en tant que telles[3].
Enfin, le comité interministériel « égalité et citoyenneté » du 6 mars 2015 n'évoque plus du tout l'ESS dans son axe travail. Seules sont repérées (page 44) les Coopératives d'activité et d'emploi et (page 45) les régies de quartier mais cela ne fait pas une politique publique.

Au plan local, la période est marquée par :
- la négociation des nouveaux contrats de ville,
- la mise en place de la nouvelle programmation des fonds européens, et notamment des investissements territoriaux intégrés[4].

---

[1] Rapport Bacqué- Mechmache, « pour une réforma radicale de la politique de la ville. Ca ne se fera plus sans nous. Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires, » rapport au ministre délégué chargé de la ville juillet 2012

[2] http://www.anru.fr/index.php/fre/Mediatheque/Publications/Le-guide-pratique-Consolider-la-dimension-economique-des-territoires-en-renovation-urbaine

[3] http://www.irev.fr/actualité/emploi-développement-économique-référentiel-thématique-cget

[4] http://www.europe-en-france.gouv.fr/Centre-de-ressources/Ressources-reglementaires-et-strategiques/Guide-interactif-sur-la-dimension-europeenne-des-contrats-de-ville

Contenu de la web conférence

Et pourtant, sans les acteurs de l'ESS, notamment associatifs, il n'y aurait pas de politique de la ville, comme le dira **Dounia Besson**, aujourd'hui élue en charge de l'ESS au sein de la ville de Lyon, précédemment en charge de la politique de la ville, et vice-présidente du RTES. Les apports de l'ESS sont nombreux, au premier chef, l'éducation populaire (centres sociaux, réseaux d'enseignement et d'éducation populaire), les expérimentations sans cesse renouvelées au risque de dérives, les dimensions entrepreneuriat féminin ou coopératives (7 CAE existent sur le territoire de la politique de la ville de Lyon), les clauses d'insertion en lien avec les SIAE. Une nouvelle charte nationale d'insertion ANRU pour la période 2014-2024 a d'ailleurs été récemment signée[5].
Il y a donc un vrai paradoxe à constater ces faits et à voir que l'ESS demeure si peu reconnue par la politique de la ville. Mais on peut aussi souligner combien l'intervention des grandes entreprises de l'économie sociale sur ces quartiers est faible. Une charte entreprises et quartiers a été signée en juin 2013. Un récent guide pratique « comment les entreprises peuvent-elles favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers ? »[6] présente quelques bonnes pratiques. Deux entreprises d'insertion sont citées sur 35 entreprises privées et publiques repérées. Et les interventions des CRESS et réseaux nationaux de l'ESS, sauf exception comme le CNLRQ, sont souvent bien faibles ou peu organisées. Pourquoi y a t'il si peu de communication auprès des acteurs du développement local et de la politique de la ville ?

Peut-être est-ce dû à un défaut de connaissance de ce qu'est le développement économique dans ces quartiers ? Comment alors l'appréhender ? **Jean Gatel**, ancien ministre de charge de l'économie sociale ET du développement local, actuellement Directeur du développement économique au Conseil général du Vaucluse, souligne, lors de la web conférence, la masse des inter actions à connaître pour intervenir au plan local sur le développement économique. Dans un contexte de mondialisation renforcée et de règles européennes, intervenir dans le développement économique suppose aussi connaître les modes d'interventions et objectifs de l'Etat et des collectivités territoriales, région et département. Chaque niveau territorial, quelle que soit la répartition des compétences en cours de discussion devant le Parlement, compte en effet conserver une intervention volontariste sur l'emploi.

Dounia Besson indique que le paysage se complique encore un peu plus avec l'apparition des métropoles qui n'ont pas les mêmes compétences que les EPCI.
Il y a aussi un défaut d'inter connaissance entre les équipes et de management des équipes des collectivités publiques. La formation des équipes et des élus à la politique de la ville demeure un enjeu important, pris en compte par les centres de ressources du développement urbain. Mais cette politique de formation et d'interconnaissance bute aussi sur des manières de faire qui mettent en péril les associations lorsque le guichet unique, la disparition des financements croisés ou « l'appel à projets » introduisent la concurrence entre acteurs de l'ESS, y compris venant de territoires différents (cas de la gestion du RSA en Vaucluse). On peut regretter alors une certaine guerre entre les réseaux.

Cela n'est certes pas la seule concurrence et la plus redoutable. La concurrence des trafiquants et de l'économie souterraine est bien plus nocive ! Et la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a réhabilité la subvention, comme le fait remarquer **Jean Gatel**. Mais on constate un fait dangereux dans la concentration des associations alors qu'il y a bien a minima deux types d'associations, des associations qui sont de véritables entreprises associatives et d'autres, en général plus petites en taille, qui sont des associations citoyennes, intervenant dans le lien et la cohésion sociale et territoriale, et où le bénévolat est essentiel.

Dounia Besson évoque par ailleurs la nécessité de travailler en filières sur des caractéristiques du territoire. Elle souligne le programme URBACT autour de la gastronomie dans lequel la ville de Lyon était impliquée, aux côtés d'autres villes européennes et qui a permis de mettre en place, sur les quartiers populaires, une offre d'alimentation durable et saine. L'ESS rejoint ainsi l'économie circulaire et l'économie de proximité.

Cet enjeu de la formation butte aussi sur le faible lien avec les universités dans une logique de transversalité territoriale. Une chaire ESS existe à Lyon mais ailleurs ? La formation bute enfin sur la difficulté à mettre en place des logiques de projet dans une organisation administrative verticale et marquée par les métiers, renvoyant à une capacité en management souvent hors du commun pour en sortir.

Ces difficultés récurrentes entrainent des résultats qui ne sont pas à la hauteur des ambitions affichées et des attentes des populations. Elles sont un bon terreau pour la désaffection vis à vis du fait politique et à terme un déclin de la vie démocratique. La période actuelle de négociation des contrats de ville n'est pas de ce point de vue idéale… La contrainte budgétaire ne facilite pas la concrétisation des ambitions. Les moyens financiers et humains demeurent ainsi la grande question : une politique sans moyens risque à nouveau de décevoir et de rejeter les populations résidantes dans l'apathie ou la critique du système.
Les entreprises classiques privées sont naturellement appelées à participer à cet effort financier. Mais comment aller plus loin que les bonnes pratiques et leur essaimage volontaire ? Des réflexions sont en cours, pilotées par Yannick Blanc (Président de la FONDA) sur une fondation de soutien à la création de fonds territoriaux pour le financement de projets territoriaux dans les quartiers prioritaires. Les outils financiers de la BPI sont attendus, le repérage des entreprises déjà aidées ayant été fait. De nombreuses collectivités territoriales travaillent à la mise en œuvre d'investissements territoriaux intégrés (ITI) dans le cadre de la nouvelle programmation des fonds FEDER/FSE, qui devraient permettre de mieux coordonner les flux financiers publics sur ces quartiers. Ne faudrait-il pas relancer également la réflexion sur les circuits financiers courts et réorienter l'épargne locale sur ces territoires, à la manière de ce qui se fait aux Etats-Unis ou en Grande Bretagne ? Le labo de l'ESS avait en mars 2013 suggéré une initiative parlementaire qui reste toujours d'actualité. La banque postale, signataire de la Charte Alliance dynamique avec une trentaine de réseaux de l'ESS (dont le RTES), demeure la seule banque vraiment présente sur ces quartiers et est donc en capacité sinon en volonté de se lancer dans ce type de retour local de l'épargne sur les territoires urbains ségrégés.

[5] http://www.anru.fr/index.php/fre/Mediatheque/Textes-officiels/Charte-nationale-d-insertion

[6] Recueil d'initiatives, méthodologies clé, bonnes pratiques et préconisations. Etude Accenture /IMS/CGET, charte entreprisse et quartiers (mars 2015) http://www.accenture.com/fr-fr/company/citizenship/Pages/practical-guide-promote-access-employment.aspx